

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 04338 Numéro SIREN : 820 050 516 Nom ou dénomination : A.M.A Sciage
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2019 sous le numéro de dépôt 17527

AMA SCIAGE
8-10 RUE PAUL DE KOCK

93230 ROMAINVILLE

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Activité principale de l'entreprise : Découpe de béton par sciage

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels

Fait à Venissieux Cedex
Le

Expert On Demand
Parc Club du Moulin à Vent
33, rue du Docteur Levy
69693 Venissieux Cedex

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	4 472	971	3 501		3 501	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		4 472	971	3 501		3 501	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	62 540		62 540	24 690	37 850	153.30
	Autres créances	4 539		4 539	11 191	6 652	59.44
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	68 896		68 896	61 404	7 492	12.20
	Charges constatées d'avance (3)	3 863		3 863	3 806	57	1.50
Total III		139 839		139 839	101 091	38 747	38.33
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	144 311	971	143 340	101 091	42 248	41.79

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12		Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 30 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	30 000		30 000			
	Réserves						
	Réserve légale	3 000		3 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	57 179		31 935		25 244	79.05
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	49 699		25 244		24 455	96.87
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	139 878		90 179		49 699	55.11
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 032		1 020		12	1.18
	Dettes fiscales et sociales	2 430		6 086		3 656	60.08
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes			3 806		3 806	100.00
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	3 462		10 912		7 451	68.28
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		143 340		101 091		42 248	41.79

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 3 462 10 912

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	112 344		112 344	65 780		46 564	70.79
Chiffre d'affaires NET	112 344		112 344	65 780		46 564	70.79
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			112 344	65 780		46 564	70.79
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			20 614	9 785		10 829	110.67
Impôts, taxes et versements assimilés			1 248	709		539	75.96
Salaires et traitements			25 600	19 000		6 600	34.74
Charges sociales			12 336	9 529		2 807	29.46
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			971			971	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			60 769	39 023		21 746	55.73
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			51 575	26 757		24 818	92.75
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	51 575		26 757		24 818	92.75
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0		1		1	96.38
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	0		1		1	96.38
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2		2		1	58.55
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	2		2		1	58.55
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2		0		2	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	1 874		1 513		361	23.86
Total des produits (I+III+V+VII)	112 344		65 781		46 563	70.78
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	62 645		40 537		22 108	54.54
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	49 699		25 244		24 455	96.87

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Néant -

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Néant -

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Informations relatives au CICE

Aucun CICE n'a été comptabilisé.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
L'EXACT Pascale	100.0000	180			180
L'EXACT Alexis	100.0000	75			75
L'EXACT Maxime	100.0000	45			45

A.M.A SCIAGE

Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Exercice clos au 31 Décembre 2018

Certifié conforme à l'original
Le Président



A.M.A SCIAGE

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 8-10, rue Paul de Kock – 93230 Romainville
Numéro d'identification : 820 050 516 R.C.S. Bobigny

Feuille de présence à l'Assemblée Générale Ordinaire En date du 24 Juin 2019

	Nombre d'actions	Droit de vote	Mandataire	Signature
Mme Pascale L'EXACT	180	180		
Mr Alexis L'EXACT	75	75		
Mr Maxime L'EXACT	45	45		
	300	300		

Le Président certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître trois actionnaires, sont présents ou représentés, totalisant 300 actions ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 300 voix.

Le Président

A.M.A SCIAGE

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros

Siège social : 8-10, rue Paul de Kock – 93230 Romainville

Numéro d'identification : 820 050 516 R.C.S. Bobigny

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt quatre,
A 15 heures,

Les associés de la société A.M.A SCIAGE, Société par actions simplifiée au capital de 30 000 €, divisé en 300 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au 8-10, rue Paul de Kock à Romainville (93230), sur convocation du Président.

Sont présents :

- **Madame Pascale L'EXACT**, actionnaire, 180 actions
Propriétaire de cent quatre-vingt actions
- **Monsieur Alexis L'EXACT**, Président actionnaire, 75 actions
Propriétaire de soixante-quinze actions
- **Monsieur Maxime L'EXACT**, actionnaire, 45 actions
Propriétaire de quarante-cinq actions

Seuls actionnaires de la société et représentant la totalité des actions composant le capital de la Société, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Alexis L'EXACT, en sa qualité de Président de la Société.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale :

- Les justificatifs des convocations régulières des actionnaires,
- La feuille de présence et la liste des actionnaires,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2018,
- Le rapport de gestion du Président,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

ML ALP

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et quitus du Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Fixation de la rémunération du Président,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 49 698,93 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	49 698,93 €

Total à affecter	49 698,93 €

AFFECTATION

Réserve légale	0,00 €
Report à nouveau	49 698,93 €

Le compte report à nouveau passera ainsi de la somme de 57 179,13 euros à 106 878,06 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ML AL R

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que Monsieur Alexis L'EXACT a perçu pour son mandat de Président de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 une rémunération brute de 25 600 €.

L'Assemblée Générale décide d'attribuer une rémunération brute mensuelle de 1 600 € pour le nouvel exercice ouvert à compter du 1er Mars 2019. Sur les mois de Janvier et février 2019, Monsieur Alexis L'EXACT a perçu pour son mandat de Président une rémunération brute mensuelle de 1 500 €.

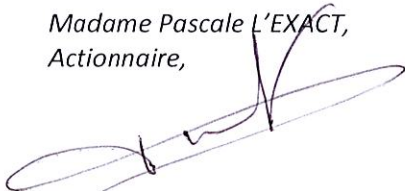
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Fait le 24/06/2019 à Romainville.

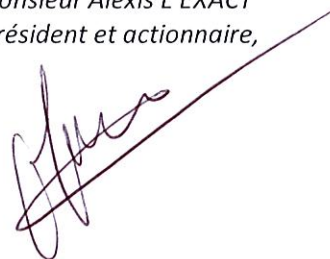
Madame Pascale L'EXACT,
Actionnaire,



Monsieur Maxime L'EXACT,
Actionnaire,



Monsieur Alexis L'EXACT
Président et actionnaire,



A.M.A SCIAGE

Rapport de gestion

Exercice clos au 31 Décembre 2018

Certifié conforme à l'original
Le Président



A.M.A SCIAGE

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 8-10, rue Paul de Kock – 93230 Romainville
Numéro d'identification : 820 050 516 R.C.S. Bobigny

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- **Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.**

La société a été créée en 2016 avec un début d'activité le 01/04/2016. L'exercice clos le 31/12/2018 est le troisième exercice social.

Durant l'exercice clos le 31 Décembre 2018, l'activité de la Société a été la suivante :

La SAS « A.M.A SCIAGE » a pour activité principale la découpe de béton par sciage, carottage, la démolition spéciale par robot et toutes prestations accessoires pouvant s'y rapporter, lesdites activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, de prise en location-gérance, et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

L'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 s'est traduite par un chiffre d'affaires net de 112 344 € et par un résultat net comptable excédentaire de 46 699 €.

- **Evolution prévisible et perspectives d'avenir.**

Nous n'envisageons pas d'évolution particulière pour l'exercice 2019.

- **Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.**

Depuis le 31 Décembre 2018, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

- **Informations sur les délais de paiement des fournisseurs**

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS 31/12/2018		
Non échues		1 032 €
Echues à	1 à 30 jours	0 €
	31 à 90 jours	
	91 à 180 jours	
	181 à 365 jours	
	+ 365 jours	
Total des dettes fournisseurs		1 032 €

- **Faits caractéristiques de l'exercice.**

Néant

- **Activité en matière de recherche et de développement.**

Eu égard à l'article L 232-1 du code du commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

- **Filiales et participations**

Néant.

- **Sociétés contrôlées**

Néant.

RESULTATS – AFFECTATION

- **Examen des comptes et des résultats**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, le chiffre d'affaires net s'est porté à 112 344 € contre 65 780 € l'année dernière.

Les charges des traitements et salaires sont de 25 600 €, contre 19 000 € l'an passé. Le montant des charges sociales s'élève quant à lui à 12 336 € pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018 alors que pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017 il s'élevait à 9 529 €. L'effectif est de 1 au 31 Décembre 2018.

Après dotations aux comptes d'amortissement à hauteur de 971 €, le résultat d'exploitation est de 51 575 € au titre de cet exercice.

Avec un résultat exceptionnel nul cette année comme l'an passé, le résultat net d'impôt de l'exercice clos au 31 Décembre 2018 se solde par un bénéfice net comptable de 25 244 € après un impôt sur les sociétés de 1 513 €.

Au 31 Décembre 2018, le total du bilan de la Société A.M.A SCIAGE est de 143 340 €.

- **Proposition d'affectation du résultat.**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 49 698,93 € au compte de report à nouveau pour la somme totale. Le compte « Report à nouveau », passera ainsi de la somme de 57 179,13 euros à 106 878,06 euros.

- **Rappel des dividendes distribués**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des Impôts, il est précisé qu'il n'y a pas eu de sommes distribuées au titre de dividendes sur les deux premiers exercices.

- **Dépenses non déductibles fiscalement.**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge les dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce, c'est-à-dire celles qui ont pu intervenir entre la Société et les Associés ou le Président, n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

REMUNERATION DE LA PRESIDENCE

Au cours de l'exercice 2018, la rémunération brute accordée au titre de l'exercice clos au 31/12/2018 s'élève à 25 600 €.

Nous prévoyons d'attribuer une rémunération 1 600 € pour le nouvel exercice à compter du 1er Mars 2019.

Sur les mois de Janvier et février 2019, Monsieur Alexis L'EXACT a perçu pour son mandat de Président une rémunération brute mensuelle de 1 500 €.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Nous vous tenons à votre disposition pour vous donner toutes explications complémentaires que vous jugeriez utiles de nous demander.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application de l'article L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers et de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Nom	Prénom	Nb actions	%
L'EXACT	Pascale	180	60 %
L'EXACT	Alexis	75	25 %
L'EXACT	Maxime	45	15 %

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons les mandats des dirigeants et des commissaires aux comptes titulaire et suppléant :

Mandat du Président Mr L'EXACT Alexis

Nommée par acte de nomination le 01 avril 2018 et pour une durée illimitée.

Mandat du Directeur Général

Néant

Mandat du Commissaire aux Comptes titulaire

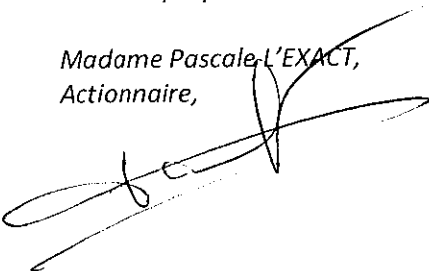
Néant

Mandat du Commissaire aux Comptes suppléant

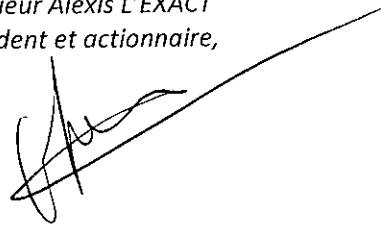
Néant

Fait le 13/05/2019 à Romainville.

*Madame Pascale L'EXACT,
Actionnaire,*



*Monsieur Alexis L'EXACT
Président et actionnaire,*



*Monsieur Maxime L'EXACT,
Actionnaire,*

